

Formulaire d'inscription

(Un formulaire par personne, photocopier au besoin.)



Nom : _____

Organisme (le cas échéant) : _____

Adresse: _____

Téléphone: (____) _____

Télécopieur: (____) _____

Courriel: _____

Paiement joint par chèque:

100\$
(Tarif régulier)

25\$
(Groupes du milieu communautaire,
personnes à faible revenu et
étudiantEs)

Le montant ne doit pas être un empêchement à participer. Appelez-nous si c'est le cas.

Postez à:



Colloque Fondation Robert-Sauvé
Casier postal 626
Succursale postale Desjardins
Montréal (Québec
H5B 1B7

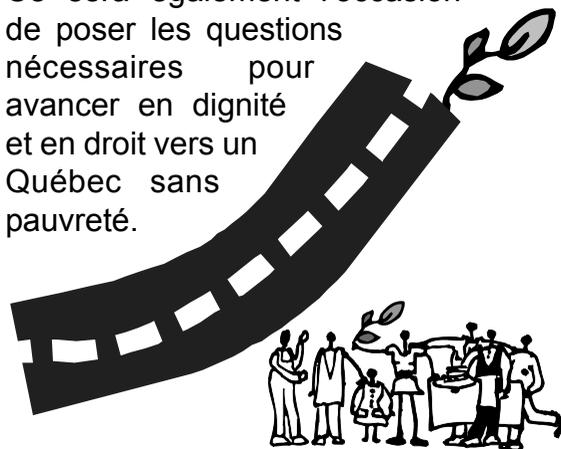
Colloque

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* :
genèse, bilan et perspectives.

Vendredi, 22 avril 2005
Centre St-Pierre
1212, rue Panet, Montréal

Ce colloque a pour but de réunir des personnes de différents milieux - juridique, communautaire, universitaire ou autres - incluant des personnes en situation de pauvreté, pour rappeler l'historique de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, dite Loi 112, et du mouvement citoyen qui l'a portée, pour dresser un bilan de l'application de la loi, et pour envisager les perspectives.

Ce sera également l'occasion de poser les questions nécessaires pour avancer en dignité et en droit vers un Québec sans pauvreté.



L'animation de la journée sera assurée par Me André Collard, du Centre communautaire juridique de l'Estrie.

Programme

- 8h00** Inscription et accueil
9h00 Mot de bienvenue
Présentation du programme
9h15 **Thème 1 :**
La genèse de la Loi 112

Il s'agit de rappeler les principales étapes qui ont mené à l'adoption de la Loi 112 et de décrire la démarche d'animation du milieu qui a caractérisé ce cheminement. Ce sera également l'occasion pour le Collectif d'énoncer - sous forme de questions - les points essentiels qu'il souhaite soumettre à la réflexion des participantEs au colloque.

Personnes ressources :

Vivian Labrie et autres représentantEs du Collectif pour un Québec sans pauvreté.

- 10h00** **Thème 2 :**
Les institutions face à la Loi 112

Le gouvernement a-t-il respecté les obligations énoncées dans la Loi 112? Cette loi fait-elle son chemin dans le discours et les actions politiques? A-t-elle changé quelque chose? Évocation des actions - ou omissions - gouvernementales à la lumière de mesures débattues ou adoptées au cours des derniers mois. Par exemple, en ce qui concerne l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées. Du côté fédéral, une "loi anti-pauvreté" pourrait-elle voir le jour au Parlement canadien?

Personnes ressources :

Pierre Issalys (Faculté de droit, U. Laval), Paul Morin (Dép. de service social, U. de Sherbrooke) et Pearl Eliadis (Fondation de la famille J.W. McConnell).

- 11h00** Pause

- 11h20** **Thème 3 :**
Les instruments juridiques de la lutte à la pauvreté : expériences passées et récentes



Quels sont les moyens juridiques qui peuvent contraindre le gouvernement à respecter ses engagements à l'égard des personnes en situation de pauvreté? Quelles leçons peut-on tirer de l'affaire *Gosselin*? La loi 112 a-t-elle des "dents"? Dans quelle mesure peut-on faire appel aux *Chartes des droits* et aux traités internationaux pour assurer le respect des droits des personnes en situation de pauvreté? Comment conjuguer ces moyens?

Personnes ressources :

Me Hélène Gagnon (Ouellet, Nadon-Avocats), Lucie Lamarche (Dép. des sciences juridiques, UQAM), Me Hélène Tessier (Commission des droits de la personne et de la jeunesse.)

- 12h30** Dîner - Buffet servi sur place
13h30 Consignes pour les ateliers
13h45 **Ateliers simultanés :**
Instruments, moyens et alliances pour un prochain pas vers un Québec sans pauvreté.
15h00 **Rapport d'ateliers en plénière**
Synthèse de la journée par Me Jean-Pierre Villaggi (Département des sciences juridiques de l'UQUAM). Bilan du colloque et remerciements.
16h00 Fin du Colloque

Frais d'inscription

(Incluant le repas du midi, les pauses et les taxes.)

Frais de 100\$ par personne.

Tarif pour groupes du milieu communautaire, personnes à faible revenu et étudiantEs:

25\$ par personne.

(Le montant ne doit pas être un empêchement à participer. Appelez-nous si c'est le cas.)

Paiement: Joindre un chèque à l'ordre de la Fondation Robert-Sauvé au formulaire d'inscription.

Une démarche préparatoire sera envoyée aux personnes inscrites.



Renseignements

Pour tous renseignements concernant le colloque, communiquez avec M. Robert Tétrault aux coordonnées suivantes:

Robert Tétrault, professeur
Faculté de droit
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec)
J1K 2R1

Téléphone: (819) 821-8000, # 2520

Télécopieur: (819) 821-7578

Courriel: Robert.Tetrault@USherbrooke.ca

Voir également le site Internet du Collectif pour un Québec sans pauvreté:

www.pauvrete.qc.ca

La Fondation Robert-Sauvé

La Fondation Robert-Sauvé a été mise sur pied en 2001 et porte ce nom pour honorer la mémoire de Robert Sauvé, premier président de la Commission des services juridiques et premier président de la Commission de la santé et de la sécurité du travail. Tout au long de sa carrière, Robert Sauvé a manifesté un souci constant de venir en aide à ses concitoyens défavorisés, en se portant à la défense de leurs droits et en s'en faisant le promoteur.

Une des missions de la Fondation Robert-Sauvé est de recueillir des fonds afin d'organiser des colloques et des séminaires sur les droits et les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté. La Fondation entend également financer des projets de recherche et d'action sur les aspects juridiques et sociaux des questions relatives à la pauvreté. La Fondation entend jouer un rôle de catalyseur en suscitant des débats, en contribuant à la création de réseaux et en ajoutant sa voix à d'autres qui s'élèvent pour promouvoir les droits et améliorer les conditions de vie des citoyens les moins favorisés.

La Fondation offre un lieu d'échanges unique entre des personnes du milieu juridique et des personnes du milieu communautaire ou universitaire qui témoignent, chacun dans leur domaine respectif, d'un engagement en faveur des personnes qui vivent en situation de pauvreté. Les membres de la Fondation se reconnaissent dans l'idée-maîtresse qui l'anime depuis ses débuts: "Vers une justice sans préjugés".

La Fondation Robert-Sauvé et le Collectif pour un Québec sans pauvreté remercient la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke pour sa participation à la réalisation du Colloque.

 UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté est un large mouvement citoyen ayant comme membres une trentaine d'organisations québécoises populaires, syndicales, féministes, étudiantes, coopératives ainsi que des collectifs présents dans la plupart des régions du Québec. Il vise à générer de façon pluraliste et non partisane, les conditions nécessaires pour établir les bases permanentes d'un Québec sans pauvreté.

Il a commencé par mener un travail citoyen de consultation qui l'a amené à adopter au printemps 2000 une *Proposition pour une loi sur l'élimination de la pauvreté* rédigée dans les formes d'une vraie loi. Cette proposition a été le fruit du travail commun de milliers de personnes dont de nombreuses personnes en situation de pauvreté. Le Collectif a ensuite mené un travail intensif, déposant notamment à l'Assemblée nationale une pétition de 215 307 signatures en novembre 2000 demandant aux membres de l'Assemblée nationale du Québec une loi sur la base de cette proposition et recueillant l'appui à cet effet de plus de 1800 organisations de toutes sortes à la grandeur du Québec.

En décembre 2002, le parlement du Québec adopte et ceci, à l'unanimité, une loi allant dans le même sens - mais moins loin - et maintenant un gouvernement de droite empire les conditions de vie des plus pauvres alors qu'il est obligé par cette loi d'améliorer leur situation.

Le Collectif persiste néanmoins à agir en cohérence avec le principe qu'il met de l'avant depuis le début, à l'effet que les personnes en situation de pauvreté soient associées aux processus qui les concernent. Cette façon d'agir a continué de porter des fruits. Elle a fait son chemin dans divers réseaux.

À un moment d'objection et de résistance, quel sera le prochain pas?



Colloque

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale: genèse, bilan et perspectives

Vendredi, 22 avril 2005
Centre St-Pierre
1212, rue Panet, Montréal

Organisé conjointement par:


fondation robert-sauvé
Vers une justice sans préjugés



Collectif pour un Québec sans pauvreté
www.pauvrete.qc.ca